

RAPPORT SUR LES PROGRÈS RÉALISÉS PAR LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ALLEMANDE EN CE QUI CONCERNE LA NORMALISATION DES NOMS GÉOGRAPHIQUES

Rapport présenté par la Tchécoslovaquie et par l'Union des Républiques socialistes soviétiques*

A l'occasion de la deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques (Londres, 10-31 mai 1972), la République démocratique allemande soumet le présent rapport sur les progrès réalisés dans la normalisation des noms géographiques depuis la première Conférence des Nations Unies sur cette question, tenue à Genève en septembre 1967.

I

La Commission chargée de la transcription des noms géographiques sur les cartes, laquelle relève du Conseil des ministres de la République démocratique allemande, Ministère de l'intérieur, Direction de la topographie et de la cartographie, a tenu compte dans ses travaux des recommandations de la première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques.

Cette commission a un rôle consultatif auprès de la Direction de la topographie et de la cartographie pour toutes les questions concernant la graphie des noms géographiques qui figurent sur les cartes établies dans la RDA. Ses membres représentent des autorités de l'Etat, des services de cartographie et des instituts scientifiques. Elle a pour tâche de fixer les règles de transcription des noms géographiques qui figurent sur les cartes publiées dans la RDA.

La Commission soumet des recommandations pour la translittération des noms géographiques écrits en caractères autres que les caractères latins, élabore des propositions concernant les principes à suivre pour la translittération des noms et suggère les systèmes et règles de translittération à appliquer dans des cas exceptionnels.

En fixant les règles d'orthographe pour les noms géographiques, la Commission ne considère pas seulement l'intérêt national mais cherche tout autant à tenir compte des intérêts des autres peuples.

Les principes qui régissent les activités de la Commission ont été énoncés dans le rapport que la RDA a présenté à la première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques. Les documents établis par la Commission sont, après examen approfondi, approuvés par la Direction de la topographie et de la cartographie et, de ce fait, font autorité.

II

Conformément à la résolution 4 (Normalisation nationale) de la première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, la Commission a révisé et considérablement augmenté la deuxième édition des *Instructions générales concernant la transcription des noms géographiques dans la Répu-*

blique démocratique allemande, publiée à Berlin en 1970. Cette nouvelle édition a un vaste champ d'application. Les instructions générales contiennent les noms normalisés des chaînes de montagnes, sommets, lacs, fleuves, régions, etc., les plus importants du territoire de la République démocratique allemande. Le dictionnaire des localités de la République démocratique allemande (Berlin, 1970) fait autorité pour l'orthographe des noms de localités. Conformément à l'article 40 de la Constitution de la République démocratique allemande, les noms géographiques des agglomérations peuplées de citoyens de nationalité serbe doivent être donnés dans les deux langues. L'orthographe de ces noms est indiquée dans le *Registre des localités des districts bilingues de Dresde et de Cottbus* (Bautzen).

De plus, une quatrième édition révisée des *Instructions* concernant la transcription des noms géographiques figurant sur les cartes établies dans la République démocratique allemande a été publiée (Berlin, 1972). Ces instructions ont force obligatoire en ce qui concerne la graphie normalisée des noms géographiques figurant sur toutes les cartes publiées dans la République démocratique allemande. En même temps, elles constituent un instrument précieux pour les cadres dirigeants des organismes d'édition, de presse, de radio et de télévision, et sont utilisées par de nombreux organismes et institutions d'Etat. Ces instructions contiennent des directives générales sur l'orthographe des noms; des règles pour la translittération des noms étrangers à l'intention des Etats qui utilisent l'alphabet latin et de ceux qui utilisent un autre système d'écriture; des règles spéciales pour les cas exceptionnels; une liste donnant l'orthographe des noms des Etats ainsi que des dépendances et autres territoires; l'orthographe allemande des noms de villes, chaînes de montagnes, régions, péninsules, îles, fleuves, lacs, mers et parties de mer et détails orographiques sous-marins ainsi qu'une série d'abréviations courantes en usage dans d'autres Etats.

Il a été publié, en ce qui concerne un certain nombre de pays d'Europe, des directives générales pour la graphie des noms géographiques. Ces directives indiquent les documents qui fixent l'orthographe des noms figurant sur les cartes; donnent des règles pour la graphie des noms géographiques; des règles applicables dans des cas exceptionnels; des noms génériques ainsi que des listes de noms géographiques. Une liste d'abréviations figure en annexe. Jusqu'ici ces directives ont été publiées pour la Belgique (1967), les Pays-Bas (1967), l'Italie (1968), le Danemark (1968), la France (1969), l'Espagne (1969), le Portugal (1969), l'Islande (1970). Des directives concernant la Norvège, la Suède, la Tchécoslovaquie et la Pologne paraîtront sous peu.

III

Les principes et règles contenus dans les documents mentionnés ci-dessus se sont révélés très utiles pour

* Le texte original de ce rapport, établi par le Conseil des ministres de la République démocratique allemande, Ministère de l'intérieur, Direction de la topographie et de la cartographie, a paru sous la cote E/CONF.61/L.95.

résoudre les problèmes cartographiques. Ces documents sont complétés et réédités au fur et à mesure. Le *Haack Large World Atlas* (Gotha, 1968/71) montre comment les principes de normalisation des noms géographiques ont été rigoureusement appliqués dans la République démocratique allemande.

Etant donné l'expérience acquise jusqu'ici par la République démocratique allemande en matière de

normalisation des noms géographiques tant à l'échelon national qu'à l'échelon international, les conditions nécessaires à une coopération internationale active existent. Les experts de la République démocratique allemande ont pris part aux travaux sur la normalisation des noms géographiques des septième et huitième groupes régionaux qui se sont réunis à Prague, en Tchécoslovaquie, en octobre 1971.

RAPPORT DU COMITÉ HONGROIS DES NOMS GÉOGRAPHIQUES*

En Hongrie, le travail de normalisation des noms géographiques relève pour la majeure partie du Comité des noms géographiques créé en 1963 dans le cadre de l'Office national de géographie et de cartographie du Ministère de l'alimentation et de l'agriculture (autrefois Office de géodésie et de cartographie de l'Etat). Le Comité doit s'occuper de tous les noms géographiques en Hongrie, à l'exception des noms administratifs (noms de départements, d'arrondissements, de communes et de villes ainsi que des noms situés à l'intérieur des agglomérations).

A la suite de ce travail de normalisation, deux listes de noms ont été récemment publiées. La première — *Liste des noms de pays* — donne la forme complète et la forme abrégée des noms de 227 pays et territoires dépendants. Elle donne non seulement les pronoms et adjectifs hongrois correspondant à chaque nom, mais encore une brève description de l'entité désignée, les deux formes du nom dans la langue du pays d'origine, ainsi que les équivalents en anglais, français, allemand, espagnol et russe. Un index succinct permet de trouver les variantes existant dans les diverses langues ou résultant de modifications.

La deuxième publication — *Nomenclature de la Hongrie, tome I, noms les plus importants concernant les régions, l'orographie et l'hydrographie* — contient 715 noms géographiques de montagnes, pics, régions de grandeurs diverses, fleuves, cours d'eau, lacs et autres détails analogues. Chaque nom est accompagné de renseignements concernant notamment le type du détail désigné, son emplacement et les variantes du nom. Une introduction en anglais a été rédigée à l'intention des lecteurs qui connaîtraient imparfaitement le hongrois.

Faisant suite à cette nomenclature, des listes seront publiées pour chaque département. Elles s'appuieront sur les répertoires de noms réalisés et publiés sous le contrôle de linguistes appartenant à l'Institut de linguistique de l'Académie hongroise des sciences. La nomenclature des noms géographiques du département de Zala, qui a été préparée pour être soumise à l'approbation du

Comité des noms géographiques en 1971, constituera le deuxième volume de la Nomenclature de la Hongrie, qui paraîtra probablement en 1973. De nouveaux volumes seront publiés au fur et à mesure que les travaux de collecte des noms progresseront. Parallèlement à ces activités, on a élaboré des directives réglementant l'application et l'emploi des noms géographiques dans les cartes topographiques à grande échelle. De telles directives seront nécessaires jusqu'à la parution complète des nomenclatures sur les départements, étant donné que c'est surtout de ces cartes que l'on tire actuellement les noms géographiques qui désignent les détails topographiques moins importants.

En vertu d'un décret du gouvernement datant de mars 1971, les noms administratifs sont exclusivement réservés aux départements, arrondissements, communes et villes. De ce fait, une partie considérable des noms d'établissements situés à la périphérie des communes ou des villes a été confiée au Comité des noms géographiques. Avant de s'attaquer véritablement à ce groupe de noms, il y a lieu d'instituer un dispositif juridique, ce à quoi l'on s'emploie actuellement.

La Hongrie s'étant vu confier la responsabilité des noms géographiques figurant sur la carte du monde à l'échelle de 1/2 500 000, il lui faut s'acquitter également de divers travaux de normalisation internationale. Parmi ceux-ci, signalons la troisième édition du Manuel de transcription des noms géographiques sur la carte du monde à l'échelle de 1/2 500 000, qui paraîtra cette année. Ce manuel est en cours de révision, compte tenu des nouveaux systèmes de transcription et, en particulier, de ceux qu'a approuvés la première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques.

On entreprend actuellement la normalisation des exonymes hongrois utilisés traditionnellement dans la cartographie et les ouvrages géographiques hongrois. Dans un premier temps, des listes d'exonymes figurant sur les cartes et dans les ouvrages des quelques dernières décennies et concernant la zone de l'Australie et du Pacifique ont été établies et seront soumises à l'approbation du Comité. Des listes de noms concernant d'autres régions seront constituées et étudiées dans un proche avenir.

* Le texte original de ce rapport, présenté en anglais, a paru sous la cote E/CONF.61/L.100.